Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211402581-20250429-25-046-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/04/2025
Affichage : 29/04/2025

Ville de
FALAISE

# DECISION DU MAIRE N°25-046

## PORTANT FIXATION DES TARIFS DE LA BOUTIQUE DU CHATEAU DE GUILLAUME LE CONQUERANT

**- DIRECTION GENERALE DES SERVICES -**
**- SERVICE CHATEAU -**

## LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE

VU les articles L.2122-22-2° et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération du Conseil Municipal n° 20-55 en date du 10 juillet 2020 autorisant le Maire, pendant la durée de son mandat, à fixer le tarif des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
VU la décision du Maire n° 25-023 portant fixation des tarifs de la boutique du château de Guillaume le Conquérant ;
CONSIDERANT la nécessité de fixer certains tarifs rectificatifs de la boutique du Château de Guillaume le Conquérant ;

## D E C I D E

**ARTICLE 1er:**
Les tarifs (TTC) de la boutique du Château de Guillaume le Conquérant, des produits suivants, sont fixés comme suit, à compter de la date d'envoi en Préfecture de la présente décision :

| LIBELLE | PV TTC |
|---|---|
| Hypocras Rouge | 21,50 |
| Hypocras Rosé | 21,50 |
| Hypocras Blanc | 21,50 |
| Moretum Mures | 21,50 |

**ARTICLE 2 :**
Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision sera soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et il en sera rendu compte lors du prochain Conseil Municipal.

**ARTICLE 3 :**
La Directrice Générale des Services et le Receveur-Percepteur de Falaise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de VILLE DE FALAISE, le 29 AVR. 2025

MAIRIE DE FALAISE (Calvados) 14700

Le Maire,
M. Hervé MAUNOURY

TRANSMIS A LA PREFECTURE DU CALVADOS & AFFICHE LE 29 AVR. 2025

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire dans le délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification, et / ou d'un recours contentieux par courrier adressé au tribunal administratif de Caen (3 Rue Arthur Le Duc 14000 CAEN) dans le délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit éventuellement, la date de rejet, tacite ou express, du recours gracieux. Le tribunal administratif de Caen peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr*